

Lettre d'information n°8

Ecophyto

« Comment jardiner autrement ? »

DANS CE NUMERO :



Rubrique "Comment jardiner autrement ?"

➤ Comment désherber la pelouse sans produits ?



➤ Information sur la Loi Labbé du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national



EDITO

Ces lettres d'information ont pour objectif de sensibiliser les jardiniers amateurs à la réduction de l'usage des produits de traitement au jardin. Après avoir abordé le désherbage aux abords de la maison, la prophylaxie au verger et au potager, les bonnes pratiques de jardinage plus respectueuses de l'environnement, pensons maintenant au désherbage de la pelouse sans produits...

- *Comment désherber la pelouse sans produits ?*

La Loi Labbé du 6 février 2014 relative à l'utilisation des produits phytosanitaires fait évoluer la réglementation vers une interdiction de l'usage des produits phytos par les particuliers. Et si nous saisissons cette occasion de faire évoluer nos pratiques ?

Suite page 2 et 3



➤ **TEMOIGNAGE**
Les Anges Gardins

Témoignage

L'association « Les Anges Gardins » établie dans la région Nord Pas-de-Calais et co-financée par le Conseil Régional, centre son activité sur l'insertion, l'éducation permanente,...



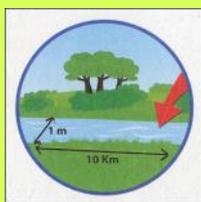
Suite page 4

Rubrique « Comment jardiner autrement ? »

« Comment désherber la pelouse sans produits ? »

Conseils préalables

- Faites un faux-semis : préparer votre sol comme si vous alliez semer, laissez la terre « vierge » se reposer pendant trois à quatre semaines, puis éliminez manuellement les herbes indésirables qui auront poussé avant de semer réellement votre gazon.
- Choisissez un gazon résistant au piétinement et adapté à la situation climatique (humide / sèche), à l'exposition (ombre / soleil), au type de sol et à l'usage (sport / jeux / détente).
- Adoptez une tonte haute (6 à 8 cm) qui renforce l'enracinement et la résistance à la sécheresse du gazon. Cela permet également de limiter le développement de plantes indésirables à feuilles larges (pissenlits, plantains...) et le développement excessif de mousse.



Les désherbant sélectifs gazons, engrais-désherbants ou engrais-antimousses :

Ils se retrouvent facilement dans l'eau !

A éviter

Faites appel à votre énergie pour désherber !

- Arracher manuellement les plantes indésirables avec leurs racines dès leur apparition (au plus tard à la floraison, avant leur montée en graine).
- Utilisez pour cela des outils adaptés :



Couteau désherbeur



Arrache-racine

Comment limiter le développement du trèfle ?

La présence de trèfle témoigne d'un manque d'azote dans le sol.



- Apportez de l'azote organique, sous la forme de compost par exemple, en fin d'hiver.



A éviter

Le sulfate de fer contre les mousses :

Il acidifie le sol et renforce le développement des mousses l'année suivante.



Personnes publiques :

L'État, les collectivités locales et les établissements publics...

Usagers non professionnels :

Particuliers

Comment limiter le développement des mousses ?

La présence de mousse témoigne soit d'un problème de stagnation d'eau, soit d'une acidité de la couche cultivée, soit du choix d'un gazon non adapté par rapport à l'ombre existante...

- Aérez le sol avec un scarificateur (en fin d'été de préférence) pour améliorer l'infiltration de l'eau.
- Apportez de la chaux en automne pour lutter contre l'acidité du sol (testez le pH du sol auparavant).
- Remonter la hauteur de coupe de 6-8 cm.
- Choisissez un gazon spécifique « ombre ».



Mousse



Scarificateur manuel

Scarificateur à moteur



Apprenons à tolérer quelques plantes sauvages dans la pelouse

Avoir quelques plantes sauvages basses dans la pelouse comme les pâquerettes, les véroniques... n'est pas synonyme de négligence. Elles ont aussi leur utilité, notamment pour les insectes auxiliaires, utiles au jardinier.

N'oublions pas que les fleurs de trèfles sont appréciées de nos chères abeilles !

Pourquoi donc, dans ce cas, ne pas garder un coin sauvage dans le jardin, en y laissant pousser les herbes folles ?

C'est notre regard sur l'esthétique du jardin et de la pelouse qu'il faut changer...



La loi n° 2014-110 du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires pour les usages non-agricoles dite «Loi Labbé»

Le texte se construit autour de deux axes :

- L'interdiction de l'utilisation par les personnes publiques de certains produits phytosanitaires en 2020.
- La réglementation de leurs mises sur le marché et commerce à destination des usagers non professionnels en 2022.

Cette loi tend donc vers une interdiction de l'usage des produits phytosanitaires pour les particuliers.

Toutefois, certaines zones d'ombre demeurent, nécessitant des travaux complémentaires et des interventions du pouvoir réglementaire afin que l'application aux personnes soumises à cette nouvelle réglementation soit pleinement efficace et effective.

La remise d'un rapport du gouvernement est prévue pour apporter plus de précisions et permettre une approche plus intelligible des produits de substitution qui resteront autorisés. Ce rapport doit être déposé avant le 31 décembre 2014.

A surveiller donc !



LES ANGES GARDINS

Cette lettre est rédigée

> dans le cadre du plan « **ECOPHYTO** », mis en place par le Ministère en charge de l'Agriculture pour réduire et améliorer l'utilisation des pesticides.

> et avec l'appui du groupe de travail Ecophyto sur les Zones Non Agricoles (DRAAF Nord Pas-de-Calais, Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, Agence de l'Eau Artois-Picardie, DREAL, Chambre régionale d'agriculture, structures de formation, collectivités de la région, associations, FREDON...).

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles.

Comité de relecture :

Membre du groupe 7 Ecophyto ZNA

Coordination et renseignements :

Animateur Ecophyto axe 7 ZNA :

Odile CREPIN
Sylvie BAROIS

FREDON Nord Pas-de-Calais

03 21 08 62 90 -

fredon@fredon-npdc.com

TEMOIGNAGE : Les Anges Gardins

Suite de la page 1

Les ambassadeurs du jardinage et bien-vivre alimentaire :

Les ambassadeurs du jardinage et du bien vivre alimentaire apprennent à transmettre les bases et les techniques de **jardinage agrobiologique** et de cuisine particulièrement adaptées aux personnes sans moyens financiers, sans culture horticole et ne disposant pas de terrain fertile.

- **Culture de légumes** de qualité selon des processus de jardinage performants tout en étant adaptés aux capacités des publics : avec peu d'argent, peu d'expérience, peu ou pas de terre arable.

- Apprentissage des « fondamentaux » de **cuisine simple** et diversifiée, partant de la réalité des budgets modestes et des goûts alimentaires basiques des personnes pour accommoder ceux-ci à des **ingrédients nouveaux**, qu'ils auront dans la plupart des cas **cultivés eux-mêmes**.

Pour en savoir plus : <http://horizontalimentaire.fr/ambassade/ambassadeurs>

Astuce des « Anges Gardins » : Comment créer un sol arable (fertile) en recyclant nos déchets ?...

... En utilisant la technique appelée « la Lasagna Bed », qui consiste à empiler en couches successives des matières organiques, comme on empile les ingrédients dans la préparation des lasagnes : une couche de matière « azotée » de couleur verte (tonte de gazons, épluchure de légumes, feuilles vertes riches en azote, ...) riche en azote, est ajoutée à une couche dite « carbonée » de couleur brune (feuilles mortes, pailles, branches ligneuses, broyats sec, ...) riche en carbone.

L'azote et le carbone associés à l'eau et à l'air enclenchent le processus de compostage favorable à l'activité biologique.

Toutes les couches qui rentrent dans la composition de la « lasagne » doivent être mouillées.

Toutes les informations nécessaires se trouvent page 26-27 du « Manuel des jardiniers sans moyens », consultable en ligne ou téléchargeable gratuitement : <http://horizontalimentaire.fr/ambassade/manuels-et-outils>

Rappel : Au verger

A l'automne, n'oublions pas les **méthodes préventives** !

Ramassez les feuilles mortes tombées et exportez-les afin de limiter la propagation de maladies.



Sources photos :

FREDON NPDC, Station d'Etudes sur les Luttés Biologique, Intégrée et Raisonnée

Sources : Fiches techniques de la FREDON sur le désherbage, Guide pour jardiner + nature et Petit guide à l'attention des jardiniers amateurs du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Droit de l'environnement n° 220 - février 2014, www.gazon.comprendrechoisir.com